

## **23 - Eclairage public - Programme de travaux 2015 - Demandes de subventions au SYDED**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le programme de travaux Eclairage Public 2015 susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

### **1. Travaux en accompagnement de travaux neufs**

- Planoise : îlot Ouest tranche 2015
- Secteur rue Russell
- Place des Nations
- Rue Wey
- Chemin de l'Escale

### **2. Travaux de rénovation**

- Allée du Casino
- Rue Brochet
- Carrefour Haag/Montrapon et Montrapon/boulevard Churchill
- Passage Klein
- Passage Matisse/Polyclinique
- Allée du Fort Benoît
- Rue Goya
- Rue du Balcon
- Parking Cité des Arts
- Passage Baudelaire
- Rue Servet
- Chemin de Claire Combe
- Square de la Charlotte
- Rue Sarraill (2<sup>ème</sup> tranche)
- Parking Hôpital boulevard Fleming
- Rue Bloch
- Place Cassin (2<sup>ème</sup> tranche)

**3. Programme d'économie d'énergie - Remplacement de lanternes équipées de lampes sodium haute pression 1<sup>ère</sup> génération**

- Avenue de l'Helvétie
- Avenue de la Vaîte
- Avenue du 60<sup>ème</sup> RI
- Avenue Gaulard 1<sup>ère</sup> tranche
- Avenue Villarceau
- Bretelle de la Foire
- Chemin du Clos Paillard
- Chemin de Cras Rougeot
- Chemin des Ragots
- Chemin du Fort des Montboucons
- Place de Coubertin
- Pont Robert Schwint
- Rue Albert Thomas
- Rue Apollinaire
- Rue Arago
- Rue Aragon
- Rue Balzac
- Rue Becquerel
- Rue Belin
- Rue Berthelot
- Rue Blaise Pascal
- Rue Bonnefoy
- Rue Branly
- Rue Breton
- Rue de Belfort
- Rue de Chaillot
- Rue Chevier
- Rue de Dijon
- Rue de l'Amitié
- Rue de la Basilique
- Rue Ferry
- Rue Girardot
- Rue Isenbart
- Rue Jean Wyrsh
- Rue Joachim du Bellay
- Rue Klein
- Rue La Fayette
- Rue Lavoisier
- Rue Marot
- Rue Midol
- Rue Mouras
- Rue Newton
- Rue Nodier
- Rue Palissy
- Rue Papin
- Rue Renoir
- Rue Risler
- Rue Rubens
- Rue Russell
- Rue Viancin
- Rue Villon

**4 - Mise en place de régulateurs dans les armoires suivantes :**

- Rue des Flandres/angle Picardie
- Rue du Luxembourg
- Rue Belin
- Rue de Reims
- Rue Jouchoux
- Rue Kennedy/angle Papin
- Rue de Franche-Comté n° 6
- Rue Fresnel
- Rue du Languedoc
- Rue Picasso
- Avenue Ducat
- Avenue Clemenceau
- Parking Chamars
- Rue Duplain
- Chemin du Point du Jour
- Pont Bregille - Cité des Arts
- Rue du Refuge
- Boulevard Fleming/angle Belin
- Allée des Campenottes
- Rue Isenbart
- Rue Midol
- Rue Fanart
- Avenue Denfert Rochereau
- Rue de l'Épitaphe n° 3
- Rue Chopard
- Rue de Chalezeule n° 85
- Avenue de l'Observatoire
- Rue Ribot
- Avenue du Commandant Marceau
- Place Leclerc / angle Darty
- Avenue de la 7<sup>ème</sup> Armée Américaine
- Rue du Docteur Hyenne
- Boulevard De gaulle
- Rue de la Viotte/ angle Jeanneney
- Rue Plançon/face City
- Rue Ravel
- Rue de Trépillot
- Rue Bruand
- Chemin du Fort Benoît
- Rue des Fluttes Agasses
- Rue de Belfort/angle Pernotte
- Rue Tristan Bernard
- Complexe sportif Malcombe
- Rue des Cras/groupe scolaire Jean Zay
- Avenue de l'Île de France n° 8
- Rue Goya
- Rue Dolto
- Rue Laennec
- Kiosque Granvelle
- Eglise Saint-Pierre

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont estimées à 648 000 € TTC et seront prélevées sur les lignes de crédits 21.814.2152.0089040.35000 et 21.814.2152.008015.35000.

Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 49 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2015,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme WANLIN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.*